

N° 2020-279

**PROLONGATION SUITE A LA CRISE SANITAIRE DE L'ARRETE PORTANT REINSCRIPTION  
SUR LA LISTE D'APTITUDE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE  
AU GRADE DE TECHNICIEN**

.....

**ANNEE 2020**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu les articles 39 et 44 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment l'article 7 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 6II ;

Vu l'arrêté n° 2019-252 du 3 octobre 2019 portant réinscription sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de technicien à compter du 17 octobre 2019 pour une durée d'un an ;

Considérant qu'en conséquence de la crise sanitaire, il convient de prolonger la validité de la liste d'aptitude susvisée pour la période du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020, soit 4 mois et 14 jours ;

Considérant la période de congé dont a bénéficié Monsieur BROQUET Richard suspendant le décompte de la période d'inscription du 3 janvier 2017 au 19 février 2018, soit 1 an 1 mois et 17 jours ;

**ARRETE**

=====

**ARTICLE 1ER** : La liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de technicien est fixée comme suit :

**Prolongation suite à la crise sanitaire et prise en compte de congés**

**Validité de la liste d'aptitude : 1 an 6 mois 1 jour**

**Date d'effet : 17 octobre 2020**

NOM - PRENOM
BROQUET Richard

Siège : 10, Points de Vue - CS 40056 - 77564 LIEUSAIN CEDEX

Tél. 01 64 14 17 00 - Fax : 01 64 14 17 50

Courriel : [cdg77@cdg77.fr](mailto:cdg77@cdg77.fr) - Site Internet : [www.cdg77.fr](http://www.cdg77.fr)

ARTICLE 2 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise aux collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Seine-et-Marne et à M. le Préfet du Département.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au contrôle de légalité.

Fait à LIEUSAIN, le 22 SEP. 2020

Le Président  
du Centre de Gestion,



  
Daniel LEROY